

A'POD
Société par actions simplifiée
au capital de 3 440 euros
Siège social : 3, Domaine D'Issoire
205, route de Sansot
33210 LEOGEATS
824 822 134 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
Le onze décembre,
A neuf heures,

Les associés de la société A'POD se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Dimitri CHAMBAUDET , titulaire de	43 actions en pleine propriété
Monsieur Julien PITOUX , titulaire de	43 actions en pleine propriété

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dimitri CHAMBAUDET, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Julien PITOUX, Directeur Général, associé, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 86 actions sur les 86 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- **Réduction de capital de la société par voie de rachat des actions de Monsieur Julien PITOUX en vue de leur annulation,**
- **Conditions et modalités de l'opération de réduction de capital,**
- **Démission de Monsieur Julien PITOUX de ses fonctions de Directeur Général,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Délégation de pouvoirs au Président pour réaliser cette réduction de capital et modifier corrélativement les statuts de la Société,**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de réduire le capital d'une somme de 1 720 euros, pour le ramener de 3 440 euros à 1 720 euros, par voie de rachat de 43 actions de 40 euros de nominal chacune, appartenant à Monsieur Julien PITOUX, au prix de 1 000 euros par action rachetée, soit pour un prix total de QUARANTE TROIS MILLE euros (43 000,00€), en vue de leur annulation.

Le prix sera payable comptant, au plus tôt après l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur le poste de réserve "report à nouveau", soit à hauteur de QUARANTE ET UN MILE DEUX CENT QUATRE-VINGTS euros (41 280€)

Cependant, la présente résolution est adoptée sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous la condition suspensive visée à la première résolution et sous celle de la constatation, par le Président, du rachat et de l'annulation des 43 actions prévues ainsi que de la réduction corrélative du capital social, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 décembre 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 1 720 euros, pour être ramené de 3 440 euros à 1 720 euros par rachat et annulation de 43 actions."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à mille-sept-cent-vingt euros (1 720,00€).

Il est divisé en 43 actions de 40 euros chacune, de même catégorie."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir été régulièrement informée de la volonté de Monsieur Julien PITOUX de démissionner de son mandat de Directeur Général, sous les conditions précédemment énoncées, en prend acte purement et simplement ; elle lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion et le remercie pour les services rendus à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder au rachat des actions, de payer le prix comptant et de constater dans un acte unique la réalisation de la condition suspensive, le rachat et l'annulation des parts rachetées ainsi que la réalisation définitive de la réduction de capital et de la modification des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les associés présents.

Le Président
Dimitri CHAMBAUDET



Le Directeur Général
Julien PITOUX

